

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD34

présenté par
M. Adam, rapporteur

ARTICLE 14

Amendement rédactionnel À la seconde phrase de l'alinéa 87, substituer aux mots :

« allant jusqu'à la fin de »

les mots :

« jusqu'au 31 décembre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel